



Publié le 07 NOV. 2024

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le
ID : 029-212900310-20241107-DECISION202436-DE

DECISION n° 2024-36
DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics
Attribution des marchés de travaux pour la construction d'une capitainerie à Doëlan

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre lors de la commission Urbanisme & Travaux du 5 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil portuaire en date du 6 novembre 2024,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les marchés de travaux pour la construction d'une capitainerie à Doëlan ainsi qu'il suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	OFFRE € HT	OFFRE € TTC
Lot 1 VRD Terrassement	COLAS (Quimper)	40 000,00	48 000,00
Lot 2 Gros-œuvre	PERRON (Mellac)	124 000,00	148 800,00
Lot 3 Charpente	LE PENNEC (Clohars)	13 628,46	16 354,15
Lot 4 Couverture	CARRIOU (Clohars)	27 576,20	33 091,44
Lot 5 Menuiserie extérieure	LE PENNEC (Clohars)	35 186,77	42 224,12
Lot 6 Menuiserie intérieure	LE PENNEC (Clohars)	39 500,00	47 400,00
Lot 7 Cloisons doublage Faux plafonds	LE PENNEC (Clohars)	22 568,56	27 082,20
Lot 8 Sols scellés	SOLS DE CORNOUAILLE (Quimper)	13 693,89	16 432,67
Lot 9 Peinture	SEBACO (Ergué Gabéric)	23 363,67	28 036,40
Lot 10 Electricité	CEGELEC (Quimper)	18 816,70	22 580,04
Lot 11 Chauffage Plomberie VMC	MISSENARD (Lorient)	34 398,88	41 278,66

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.


Article 4 : Le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 029-212900310-20241107-DECISION202436-DE



Fait à Clohars-Carnoët,
Le 7 novembre 2024,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.